

## VI CONCLUSION

La partie II de ce rapport présentait les grandes lignes du contexte économique et politique dans lequel les entreprises canadiennes et d'autres entreprises étrangères sont obligées de fonctionner et de décider si elles veulent rester en Afrique du Sud ou non. Étant donné le climat d'incertitude actuel et les perspectives à long terme de déclin (en l'absence d'un terrain d'entente entre les races), seules les sociétés rentables ou capables de le devenir, celles qui n'ont pas d'intérêts importants aux États-Unis ou qui ne sont pas disposées à céder la place à leurs concurrentes, risquent de demeurer. À l'heure actuelle, il s'agit probablement là de sept ou huit sociétés au maximum, dont l'Ambassade du Canada, bien entendu. Trois d'entre elles seulement emploient plus de 1 000 personnes, et les autres, de deux à 40 employés ou guère plus. Leur effet sur l'économie sud-africaine est donc minime. Même l'avenir des trois plus grandes sociétés en Afrique du Sud pourrait être limité si certains des projets de loi actuellement étudiés par le Congrès américain devaient être adoptés, car leurs sociétés mères ont des intérêts importants aux États-Unis. Du fait de cet effet économique global limité, leur présence ou leur absence aura, à tout le plus, un effet minime sur le gouvernement sud-africain.

S'il est un domaine dans lesquels les entreprises affiliées à des sociétés canadiennes et à des sociétés étrangères ont eu, jusqu'à présent, un effet disproportionné à leur taille et au nombre de leurs employés, c'est celui des mesures sociales. Les fonctionnaires comme les gens d'affaires sud-africains ont reconnu que les divers codes d'éthique ont établi les normes dans ce domaine et poussé le secteur privé sud-africain à améliorer ses pratiques d'emploi. Le départ de sociétés étrangères et la perte des bénéfices qu'elles représentaient, ainsi que de la technologie et du capital qu'elles fournissaient en général, sont sincèrement regrettés en Afrique du Sud. Même les syndicats qui, officiellement, sont favorables au désinvestissement et aux sanctions, n'ont pu, malgré leur désir, jouer un rôle efficace dans le processus de désinvestissement. Ils regrettent aujourd'hui les pertes d'emplois et d'avantages sociaux qui ont accompagné le départ des entreprises ou des capitaux étrangers. Ford of Canada fait cependant exception à cet égard car la société a consulté les syndicats et a, de plus, fait don de 24 % des actions de sa filiale à un fonds de fiducie destiné à ses anciens employés. Mais même dans ce cas, les syndicats ont cependant exprimé des réserves en faisant valoir que les bénéfices retirés de ce fonds auront un caractère global au lieu de venir gonfler la paie du travailleur individuel. De plus, dans bien des cas, le départ des sociétés étrangères est plus apparent que réel car leurs produits continuent à être vendus sous les mêmes marques de fabrique, à être fabriqués selon la même technologie, et les mêmes composants continuent à venir des anciennes sociétés mères ou de leurs autres filiales du monde entier. Certaines ont inclus une clause de rachat dans l'accord de vente.